

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft (23): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Illustration militar, Revista de la Biblioteca economica del Ejército y de la Armada. « L'illustration militaire », journal mensuel, n° 1, novembre 1880. Madrid, imprenta de Fortanet.

La presse militaire espagnole vient de s'enrichir d'une nouvelle publication périodique ressemblant comme format, comme impression et comme gravures, aux grands journaux illustrés français et anglais; les dessins, l'exécution typographique en sont soignés et méritent une mention spéciale.

Le journal comprend les subdivisions suivantes :

1° Chronique militaire, intérieure et étrangère; 2° biographies; 3° partie scientifique, qui traite des questions touchant à l'administration, la justice, le service sanitaire, la tactique; 4° une partie traitant des progrès des sciences appliquées au perfectionnement de tous les éléments de la guerre; 5° bustes militaires; 6° armes; 7° bibliographies; 8° variétés; 9° gravures.

Le premier numéro que nous avons sous les yeux renferme de fort jolies gravures avec leur explication, entre autres un beau portrait du roi Alphonse XII; des articles sur la législation militaire, sur les progrès de l'art militaire, la description d'un canon en acier fondu de 15 centimètres projeté par le commandant Stocmayer et celle d'un bateau porte-torpilles. Quelques variétés de moindre importance complètent ce premier numéro d'un journal qui comble une lacune dans la presse espagnole et prouve tout l'intérêt que prend cette nation aux affaires militaires.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Un journal zuricois, le *Weinländer*, prétend savoir que M. le conseiller fédéral Hertenstein, chef du Département militaire suisse, aurait manifesté l'intention de se retirer, dès l'an prochain, du Conseil fédéral, pour retourner à Zurich. Cette nouvelle mérite confirmation et il y a lieu d'espérer que la feuille zuricoise a moins annoncé ce qu'elle sait que ce qu'elle désire.

BERNE. — La section bernoise de la Société fédérale des officiers vient de prendre l'initiative de convoquer cette dernière pour adresser aux autorités fédérales une pétition demandant la révision du code pénal militaire fédéral. Il s'agit de pouvoir, à l'avenir, sévir réellement contre des attaques analogues à celles auxquelles la *Tagwacht* s'est livrée contre les officiers zuricois; mais non de revenir spécialement sur l'affaire de ce journal. Les sections de Zurich, Soleure, Schaffhouse et St-Gall appuient aussi cette initiative.

VAUD. — La société des officiers d'état-major et des armes spéciales a eu son assemblée annuelle de Sainte-Barbe, samedi dernier, 4 décembre, conformément au programme que nous avons publié.

La réunion a été intéressante et instructive.

Plusieurs travaux ont été présentés, entr'autres par M. le lieutenant-colonel du génie Cuénod, sur les fortifications de Bellinzone; par M. le lieutenant-colonel du génie Guillemin, sur une nouvelle pile électrique à

l'usage du génie ; par M. le 1^{er} lieutenant d'artillerie Rochat, sur les nouveaux projectiles Krupp.

M. le lieutenant-colonel du génie Lochmann, remplaçant de l'officier supérieur de recrutement de la 1^{re} division, a entretenu l'assemblée des opérations du recrutement dans la 1^{re} division en 1879 et 1880, et de la question du recrutement en général.

La soirée s'est terminée par un banquet où la plus franche et cordiale gaieté n'a cessé de régner.

— Le comité du tir cantonal d'Yverdon, en août dernier, publie le compte-rendu ci-après de sa gestion et de son règlement de compte.

Le comité a tenu, dimanche 5 courant, sa dernière séance, dans laquelle les comptes définitifs de cette entreprise lui ont été soumis. Le tir a laissé un bénéfice total de 27,510 fr. 90 cent., savoir : 12,300 fr. à la Société vaudoise des carabiniers, pour réceptions et contributions de ses membres, et 15,210 fr. pour la part du comité local, qui avait, comme on le sait, entrepris la fête à ses risques et périls. Ce résultat dépasse toutes les prévisions et ne peut qu'encourager les localités qui se mettront sur les rangs pour obtenir le prochain tir cantonal ; il doit être attribué en première ligne à la grande affluence des tireurs qui ont pris part à la fête et donné ainsi une nouvelle preuve de leur attachement à nos tirs cantonaux ; le dévouement de chacun et le concours empressé que le comité a toujours rencontré de la part de la population comme des autorités, y a contribué ; enfin le fait de la suspension pendant douze ans de tout tir cantonal a valu cette année à la Société des carabiniers un grand nombre de recrues ; le comité du tir a bénéficié en outre des conditions favorables auxquelles il a opéré ses achats de vin et leur revente au cantinier, ainsi que de l'usage gratuit de la place de fête qui lui a été accordé par l'autorité communale ; le boni réalisé sur ces deux derniers points dépasse à lui seul 14,000 fr.

Après avoir approuvé les comptes, le comité a eu à se prononcer sur l'emploi du boni. Une première proposition n'a pas rencontré d'opposition, celle de réunir le comité dans un dernier banquet ; il a été également décidé, à l'unanimité, d'offrir au tir fédéral de Fribourg un prix de 500 fr., dont 200 fr. pour le tir de section, et un prix semblable pour le prochain tir cantonal ; enfin le comité a admis la proposition d'un de ses membres d'affecter une somme de 1,000 fr. à divers établissements de bienfaisance de la ville. L'emploi du solde disponible était pour ainsi dire réglé d'avance ; en demandant le tir de 1880, les sociétés de tir de notre ville avaient exprimé le désir que le boni éventuel fût affecté à la construction d'un stand permanent dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps. Les plans et devis de cette construction sont prêts, la commune s'en est chargée, moyennant le remboursement successif de ses avances par les sociétés, qui pourront se libérer d'une grande partie de leurs obligations par le versement d'environ 12,000 fr. qui a été mis à leur disposition. Le matériel du tir restant, et valant un millier de francs, leur a de même été remis.

Enfin, l'assemblée a appris avec une vive satisfaction que le conflit qui

s'était élevé avec les tireurs de Bienne avait été terminé à la satisfaction des parties.

En ouvrant la séance, le président du comité lui a donné connaissance de la lettre suivante de la Société des carabiniers :

Lausanne, le 17 novembre 1880.

Monsieur le président et Messieurs les membres du Comité du tir cantonal à Yverdon.

Messieurs,

Le conseil de la Société vaudoise des carabiniers, après examen des comptes que vous lui avez soumis en ce qui concerne les perceptions auxquelles notre Société a droit et les dépenses y afférentes, a décidé, sur la proposition du comité-gérant et de la commission de vérification, de donner à ces comptes son approbation.

Nous saisissons cette occasion de vous adresser, au nom du Conseil unanime, ses félicitations et ses remerciements pour la manière distinguée en laquelle vous vous êtes acquittés de vos engagements vis-à-vis du pays et de la Société vaudoise des carabiniers.

Veillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

L. RUCHONNET, *président.*

THÉLIN, *secrétaire.*

Le comité local a ainsi terminé sa tâche et il saisit cette occasion d'exprimer sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont bien voulu lui prêter leur concours et ont ainsi contribué à la réussite de cette fête, et, nous osons l'espérer, au rétablissement de nos tirs cantonaux vaudois.

Yverdon, le 7 décembre 1880.

DE GUIMPS, *président.*

Ch. MEYLAN, *avocat, secrétaire.*

ANGLETERRE. — *Expérience d'artillerie à Shœburyness.* — L'artillerie anglaise vient d'exécuter, au champ de tir de Shœburyness, des expériences dont le programme comprenait le tir de bouches à feu de divers modèles. Le premier lord de l'Amirauté et le ministre de la guerre assistaient à cette séance, à laquelle ils avaient convié un grand nombre d'officiers des armées de terre et de mer, ainsi que les attachés militaires des gouvernements étrangers. Au moment où l'Angleterre entre dans une voie de transformation pour son matériel d'artillerie et renonce au chargement par la bouche pour adopter des canons se chargeant par la culasse, les expériences de Shœburyness présentent un intérêt particulier : on y a fait figurer, en effet, à côté des pièces actuellement en service quelques-unes des bouches à feu du nouveau système. Voici d'ailleurs, d'après le *Times* et le *Standard* du 22 juillet dernier, le compte-rendu des différents tirs exécutés le 21 : nous suivons, ainsi que ces journaux, l'ordre même du programme.

Bouches à feu de siège. — Deux batteries armées de pièces de siège se chargeant par la bouche ouvrirent le feu sur des cibles et des ouvrages en terre situés à une distance de 850 yards (777 mètres). Les

calibres servis dans cette batterie étaient : les canons de 64, de 40 et de 25 livres, tirant tous trois à barbette, le premier lançant cinq obus de rupture, le second et le troisième cinq obus ordinaires armés de fusées percutantes; puis quatre obusiers de différents calibres (8 pouces de 70 quintaux, 8 pouces de 46 quintaux, 6.6 pouces et 6.3 pouces), tirant également chacun cinq projectiles de rupture ou cinq obus ordinaires. Les résultats furent satisfaisants, bien que l'exécution de cette première partie du programme ait été un peu précipitée.

Bouches à feu de campagne et de montagne. — On tira comparative-ment les canons de 16, de 9 et de 13 livres se chargeant par la bouche, et les nouveaux canons de 13 livres de campagne et de 7 livres de montagne. On avait formé avec ces différentes bouches à feu une batterie de six pièces; chacune d'elles devait tirer cinq shrapnels armés de fusées à temps.

Le canon de montagne, en acier, a un poids total de 400 livres (181.4 kilogr.); il peut se fractionner en deux parties pesant chacune 200 livres (90.7 kilogr.), le démontage et le montage durant un peu moins de deux minutes. La charge employée avec cette bouche à feu pèse une livre et demie (681 gr.), tandis que l'ancien canon de montagne, du poids de 200 livres, ne se tirait qu'à la charge de 12 onces (337 gr.) : les vitesses initiales atteignent respectivement, pour ces deux bouches à feu, 1,417 à 970 pieds (459.3 à 295.6 mè.). Le canon démontable a été employé en Afghanistan et en Cafrerie, l'autre en Abyssinie. Quant au canon de 13 livres se chargeant par la culasse, il est formé d'un tube en acier revêtu d'un manchon en fer forgé qui s'étend depuis la culasse jusqu'en avant des tourillons. Son poids est de 8.5 quintaux (625 kilogr.), la longueur de l'âme est de 7 pieds (2,134 mè.) et son calibre de 3 pouces (76.2 mill.); la chambre à poudre a un diamètre de 3.5 pouces (88.9 mill.). Les rayures, au nombre de treize, sont à pas constant et à l'inclinaison de 1/30. On a choisi comme fermeture de culasse une vis à filets interrompus; la lumière est percée à la partie supérieure et disposée de manière qu'on ne puisse pas mettre le feu à la pièce tant que la culasse n'est pas complètement fermée. La vitesse initiale est de 1,605 pieds (489.22 mè.); le tir du shrapnel est très précis à la distance de 800 yards (731.5 mètres).

On passa ensuite au tir de la mitrailleuse Gatling, de 0.45 pouces (11.4 mill.). Cet engin est inférieur au modèle récemment construit par le Dr Gatling, et les résultats ont montré qu'il y a lieu de le perfectionner. Le but, situé à une distance de 800 yards, (731.5 mè.), se composait de trois rangées de panneaux. On avait placé sur les côtés des panneaux des cibles représentant des hommes isolés. On devait consommer deux fois le chargement du tambour à cartouches, qui en contient 240. Le tir ressembla d'abord au *feu de joie* d'une compagnie d'infanterie, mais il dut se ralentir au bout de 60 à 70 coups par suite d'une sorte d'enrayage du mécanisme : les 240 premières cartouches furent brûlées en deux minutes; le second chargement du tambour fut vidé en beaucoup moins de temps. Une demi-douzaine d'hommes isolés

étaient touchés ; le centre des panneaux était criblé, on n'aurait pas pu trouver une place large comme une main qui ne fût touchée.

Tir contre une plaque métallique. — La cible était une des plaques fabriquées par la maison Gammel et C^e, de Sheffield. L'épaisseur totale était de 18 pouces (457.2 mill.) ; la plaque mesurait 7 pieds (2.134 mètr.) en hauteur, 9 pieds 6 pouces (2.895 mètr.) en largeur et pesait 23 tonnes 3 quintaux (23,150 kil.). La face antérieure était en acier ; sur une épaisseur de 5 pouces (127 mill.), la face postérieure en fer forgé sur une épaisseur de 13 pouces (330.2 mill.), la soudure des deux parties était imperceptible. On tira sur cette plaque, avec une pièce de 38 tonnes, un projectile Palliser du poids de 828 livres (375.6 kil.) : la charge de poudre cubique de 1.5 pouce (38.1 mill.) dite modèle P 2 pesait 180 livres (81.65 kil.), la distance était de 227 pieds (69.23 mètr.). La force vive du projectile atteignit 12,545 tonnes pieds (3,826 tonnes mètres). La plaque fut simplement repoussée contre le bâti qui la supportait ; elle présentait deux fissures horizontales, l'une à droite, l'autre à gauche du point d'impact du projectile qui s'était brisé au choc en chassant une partie de son ogive dans la plaque. La fissure de gauche n'atteignait pas le bord ; celle de droite était plus profonde et partait probablement du bord droit, mais un support empêchait de le constater. Il n'y a pas lieu de croire que la fissure ait pénétré plus profondément que l'acier et l'on peut dire qu'en somme la plaque a peu souffert.

La même pièce tira sur une plaque composée de 16 pouces (406.4 mill.) un projectile en acier et possédant une force vive de 12.547 tonnes pieds ; le projectile brisa complètement la plaque et se brisa lui-même dans l'intérieur. On a calculé qu'une plaque de fer de même épaisseur aurait été traversée par un projectile en fer possédant une force vive de 9,900 tonnes pieds (3,019 tonnes mètres).

Affûts à éclipse et canons lourds. — On tira ensuite le canon rayé de 6.6 pouces se chargeant par la bouche (64 livres transformé) ; la pièce était montée sur affût de siège hydropneumatique Moncrieff. La charge était de 25 livres (11.338 kil.) de poudre *pebble* ; les cibles sur lesquelles on tira cinq obus ordinaires étaient placées à une distance de 1,500 yards (1371.6 mètres). Les résultats furent excellents et le canon se remit parfaitement en batterie.

Ce tir fut suivi de celui des canons lourds se chargeant par la culasse, destinés au service de la marine et construits à l'usine de sir W. Armstrong et C^e ; les calibres expérimentés furent ceux de 6 pouces et de 8 pouces. Le canon de 6 pouces était monté sur l'affût Albini, qui remplit le même but que l'affût système Moncrieff ; la longueur de la bouche à feu est de 167 pouces (4,241 mètres) ; elle tira deux coups à la charge de 25 livres (11,338 kilog.) de poudre *pebble* et trois à la charge de 34 livres (15,424 kilog.), cette dernière devant être la charge de guerre. Le canon de 8 pouces était sur affût marin ; sa longueur est de 220.7 pouces (5.59 mètres) ; on employa une charge de 90 livres (40.82 kilog.) pour lancer un obus Palliser de 184 livres (83.46 kilog.) contenant 3 livres (1,361 kilog.) de poudre. Le but se composait de deux cibles car-

rées de 6 pieds (1,819 mètres) de côté ; celle du canon de 8 pouces était placée à une distance de 1,600 yards (1,463 mètres) ; celle du canon de 6 pouces à 2,000 yards (1,829 mètres). Les vitesses initiales mesurées et les forces vives furent de 1,880 pieds (573 mètres) et 1,400 tonnes pieds (427 tonnes mètres) pour le canon de 6 pouces, de 2,000 pieds (610 mètres), et 3,800 tonnes pieds (1,159 tonnes mètres) pour celui de 8 pouces. Les résultats furent excellents.

On continua la séance par le tir de deux pièces de 38 tonnes ; on se proposait de déterminer la rapidité du tir de ces bouches à feu en employant des modes de chargement différents ; l'une était chargée à la main, l'autre à l'aide de la vapeur. Cette expérience n'a été que commencée et doit être reprise postérieurement. Lorsqu'on se sert de la vapeur, la charge même s'opère en 15 secondes ; c'est le résultat que l'on a relevé pour 5 coups. On peut donc admettre qu'à bord, une pièce de 38 tonnes ainsi chargée peut tirer un coup par minute.

On tira, pour terminer les expériences, une pièce de 10 pouces se chargeant par la bouche, avec 44 livres (19,954 kilog.) de poudre *pebble* et un obus ordinaire pesant 398 livres (180,55 kil.). Une cible carrée de 5 pieds de côté, placée à 1,000 yards (9,144 mètres), servait de but ; bien qu'elle n'ait été touchée qu'une fois, on peut cependant dire que le tir a été satisfaisant.

TIR FÉDÉRAL DE 1881 A FRIBOURG

Le Comité des prix du Tir fédéral met au concours la fourniture des

Petites et des grandes coupes, ainsi que des montres,

pour les primes de tir.

Les personnes intentionnées de soumissionner pourront, dès aujourd'hui, prendre connaissance du cahier des charges, chez :

M. Meyer, Secrétaire du Comité, rue des Epouses, 142, à Fribourg.
Le concours est ouvert jusqu'au 15 janvier 1881.

Pour le Comité des Prix :
Le 1^{er} Secrétaire, Ch^s MEYER.

Les abonnés ne collectionnant pas la **Revue Militaire suisse** et qui pourraient disposer du N^o 1 de 1880 sont priés de le faire parvenir à l'Administration qui le paiera, par retour du courrier, au prix de 50 centimes.
